## NATIONS UNIES

UN LIBRARY



APR 1 1 1979

## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



## COMPSEDLLECTION DE SÉCURITÉ

Distr. GENERALE

10 avril 1979 FRANCATS

ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLEE GENERALE
Trente-quatrième session
Point 25 de la liste préliminaire\*
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

COMSEIL DE SECURITE Trente-quatrième année

Lettre datée du 10 avril 1979, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à appeler d'urgence votre attention sur un acte odieux de terrorisme perpétré aujourd'hui, le 10 avril 1979, par la soi-disant OLP dans la ville de Tel-Aviv. A environ 12 h 10, heure locale, un engin a explosé au marché en plein air du Carmel qui était à cette heure-là bondé d'acheteurs faisant leurs emplettes pour la Pâque. A la suite de l'explosion, une femme qui faisait ses achats a été tuée et 28 personnes blessées, dont cinq gravement. Quelques heures après, dans une émission d'une station de radio qu'elle exploite au Liban, l'OLP terroriste a annoncé qu'elle était responsable de ce lâche attentat.

Cette nouvelle atrocité terroriste vient s'ajouter à une série d'activités criminelles perpétrées par l'OLP terroriste au cours de la semaine dernière.

Le jeudi 5 avril à 15 h 30, heure locale, une bombe a explosé à l'arrêt d'autobus de Salah A-Din Street, à Jérusalem, l'une des principales artères commerciales de la cité, blessant 13 personnes dont trois enfants. Dans une émission du 6 avril venant de la station radiophonique au Liban, l'OLP terroriste a reconnu qu'elle était responsable de ce crime.

Le vendredi 6 avril, à 23 h 15, heure locale, l'intérieur d'un restaurant à Jérusalem a été détruit par une bombe qui a blessé ló personnes dont huit femmes. Dans une émission du 7 avril de la station terroriste au Liban, la "Voix de la Palestine", l'OLP criminelle s'est dite responsable de cet outrage.

# A/34/50.

La matin du dimanche d'avril, on a découvert sur une colline au sud-est de Jérusalem un lance-roquettes sur lequel était monté un engin Katioucha dirigi vers le centre de Jérusalem. L'engin, qu'avait aperçu un passant observateur, a été démonté par les sapeurs de la police 15 minutes environ avant le moment où le dispositif à retardement devait se déclencher, ce qui a permis de parer providentiellement à un autre attentat terroriste qui aurait pu causer une épouvantable catastrophe.

Depuis le début de 1979, les activités criminelles de l'OLP ont provoqué la mort de sept personnes et ont fait 169 blessés, toutes les victimes étant des civils.

Ces activités criminelles témoignent des méthodes barbares suivies systématiquement par l'OLP terroriste tout au long de son existence. C'est là l'oeuvre de criminels internationaux de la pire espèce, qui massacrent aveuglément des civils tout en s'affublant du nom de mouvement de libération nationale. Ces actes criminels sont également destinés à exprimer par la violence l'opposition implacable de l'OLP terroriste et d'autres adversaires de la paix, tant dans le monde arabe qu'au-delà, à tout progrès dans la direction de la paix et de la réconciliation. En essayant de porter atteinte au processus de paix en cours au Moyen-Orient, qui s'est manifesté tout récemment par la signature du Traité de paix égypto-israélien le 25 mars 1979, les adversaires de la paix utilisent comme înstrument l'OLP terroriste qui s'est vue accorder à l'Organisation des Nations Unies des privilèges irréguliers en violation évidente de la Charte des Mations Unies et du règlement intérieur de l'Assemblée générale ainsi que d'autres organes de l'Organisation.

Etant donné que l'OLP criminelle agit par la violence, le Gouvernement d'Israël est dans l'obligation, comme je l'ai indiqué dans des lettres précédentes, de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger la vie et la sécurité de ses citoyens.

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 25 de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent d'Israël auprès de l'Organisation des Hations Unies (Signé) Yehuda Z. BLUM